



---

## COMMUNIQUÉ

---

*Pour diffusion immédiate*

<h3>Budget 2004-2005</h3> <h4>Moins de ressources pour protéger l'environnement</h4>
--

**Québec, 30 mars 2004** – Suite à l'analyse du budget 2004-2005, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) s'est dit fort déçu de constater que le budget du ministère de l'Environnement subit une réduction significative de 14 millions \$, soit 7%. À 166 millions, l'enveloppe accordée au ministère de l'Environnement recule encore une fois par rapport à l'ensemble des dépenses gouvernementales (de 0,34 % en 2003-2004, elle passe à 0,31 % du budget total en 2004-2005). «*S'agit-il d'une bonne lecture des attentes croissantes des québécoises et des québécois à l'égard de la protection de l'environnement et de la qualité de vie ?*» s'est interrogé le président du RNCREQ, M. Guy Lessard.

Considérant les liens fondamentaux qui existent entre la santé et l'environnement, le RNCREQ s'attendait pourtant à ce que des sommes supplémentaires importantes soient accordées pour la protection de l'environnement. Pour M. Lessard, «*une stratégie efficace d'amélioration du système de santé est indissociable d'une démarche globale visant l'amélioration de la qualité de l'environnement et des écosystèmes*».

Le budget comprend notamment une réduction importante découlant de la non-reconduction et de la fin de programmes de soutien financier aux organismes oeuvrant en environnement. Dans son programme électoral, le parti libéral s'est pourtant engagé à «*Assurer un financement stable aux regroupements de citoyens et organismes environnementaux reconnus*». Cette aide, déjà minimale, est fondamentale pour assurer l'action environnementale sur le terrain. Le RNCREQ considère qu'il faudra, de façon urgente, poursuivre la réflexion afin d'assurer une présence signifiante et continue de groupes voués à la protection de l'environnement, tant au niveau local, régional que national.

Du côté des éléments positifs, le RNCREQ accueille favorablement l'introduction d'un droit sur les véhicules énergivores. Il s'agit d'un premier pas en faveur de l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc automobile québécois et conséquemment, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. «*Une mesure non seulement bénéfique en terme de santé, de finances publiques et de qualité de vie, mais toute aussi indispensable pour lutter contre les changements climatiques*», rappelle M. Lessard. Le RNCREQ se réjouit également de l'annonce du programme de soutien aux organismes de bassin versant.

- 30 -

Source: Guy Lessard, président du RNCREQ    Tél : 1-418- 338-1906    cell: 1-418-955-1217  
Philippe Bourke, directeur général    Tél : 1-514-861-7022    cell. 1-514-791-7022